



www.sage-authion.fr

RÉUNION DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU DU SAGE AUTHION

Séance plénière du lundi 04 juillet 2022

Salle Plailly

37 340 Gizeux

COMPTE RENDU DES PRINCIPAUX ÉCHANGES

Contacts :

Jeannick CANTIN, Président de la CLE du SAGE Authion

Auriane LEYMARIE, animatrice du SAGE Authion

Emma COZLER-KETOR, chargée de mission communication/SIG

Amal SEBAI, chargée de mission hydrogéologie/hydrologie

Anastasia SELLIER, animatrice de la reconquête de la quantité et de la qualité de la ressource en eau

Commission Locale de l'Eau du SAGE Authion

Syndicat Mixte du Bassin de l'Authion et de ses Affluents

1 Boulevard du Rempart

49 250 Beaufort-en-Anjou

Tél : 02.41.79.73.81

Adresse électronique : contact@sage-authion.fr



LE SAGE SUR INTERNET

Les documents relatifs à la CLE du 04 juillet 2022 sont disponibles sur le site internet du SAGE, dans l'espace documentation via le lien suivant : <https://www.sage-authion.fr/documentation/>

Les documents disponibles sont :

- Le présent compte-rendu de CLE
- Le diaporama présenté en séance

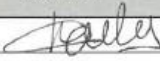
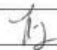





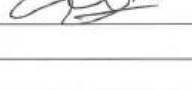
PROCHAIN RENDEZ-VOUS DE LA CLE

Séance plénière de la CLE :
Mardi 29 novembre 2022 à 14h00



15 membres, tous collèges confondus, étaient présents à la séance plénière de la Commission Locale de l'Eau du 4 juillet 2022 et 4 pouvoirs ont été donnés.

Liste d'émargement pour le collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux (8 membres présents et 1 pouvoir) :

1er collège 29 membres	Nom & Prénom des membres 2019	EMARGEMENT	POUVOIR
Conseil Départemental Indre et Loire	CARLES Jean-Marie		
Conseil Départemental Maine-et-Loire	BERTIN Guy	Excusé	
Conseil Régional du Centre Val de Loire	ROIRON Pierre-Alain	Excusé	
Conseil Régional des Pays de la Loire	TOURON Eric	Excusé	
Syndicat Mixte pour le Développement Agricole de la	BLANC Grégory	Excusé	
Etablissement Public Loire	DENIS Adrien	Excusé	
PNR Loire Anjou Touraine	PASSET Jackie		
SMBAA (Président)	PEGE Patrice		
SMBAA (VP Authion)	PRONO Jean-Charles	Excusé	
SMBAA (VP Touraine)	BARANGER Benoit		
SMBAA (VP Lathan)	RUAULT Christian		
SMBAA (VP Couasnon)	FALLOURD Jean-Jacques	Excusé	
Angers Loire Métropole	PAVILLON Jean-Paul		
Angers Loire Métropole	BOUSSION Sébastien		
Angers Loire Métropole	HEULIN Paul	Excusé	
Angers Loire Métropole	MEIGNAN Pierre-Noël		
Saumur Val de Loire	DEMION Pierre-Yves		
Saumur Val de Loire	POEHR Eric	Excusé	
Saumur Val de Loire	HARRAULT Jérôme		
Saumur Val de Loire	CANTIN Jeannick		
CC Baugeois Vallée	RABOUAN Franck		
CC Baugeois Vallée	LEBRETON Michel	Excusé	
CC Baugeois Vallée	CHAMPION Francis	Excusé	
CC Baugeois Vallée	CHAUSSEPIED Jean-Claude		
CC Touraine Ouest Val de Loire	DUPONT Xavier		
CC Touraine Ouest Val de Loire	MELO Isabelle		
CC Touraine Ouest Val de Loire	GHANAY Hedia		
CC Anjou Loire Sarthe	BEAUDOIN Jean-Pierre		
CC Chinon Vienne Loire	DAVID Pierre	Excusé	

Liste d'émargement pour le collège des usagers, riverains, organisations professionnelles et associations (5 membres présents et 1 pouvoir) :

2ème collège 14 membres	Nom & Prénom des membres 2019	EMARGEMENT	POUVOIR
Asso. ARCA	BRESSON Dominique (Gérard GODEFROY)		Sauvegarde de l'Anjou
CPIE Touraine	BOUCHAUD-VIOLETTA Valérie (Mathis PRIOUL)		
Synd.Prop.Pr.49	D'OYSONVILLE Hubert		
CCI Maine-et-Loire	LANGEVIN Michel (VIOUX Philippe)		
Féd.Pêche I&L	GLATIGNY Benjamin (Daniel MARQUET)		
CCI Touraine	GUILLIEN Thierry		
Syndicat forestier de l'Anjou	DU BOULLAY Nicolas		
Chamb.Ag.PdL	LAIZE Denis	Excusé	
CRDABaugeois	LAMBERT Jean-Denis		
Asso. Sauvegarde Anjou	LEMOINE MAULNY Estelle	Excusé	
Asso. Irrigants BVA	BLOURDIER Antony	Excusé	
Chamb.Ag.I&L	PICHET Thomas		
Féd.Pêche M&L	MARQUET Daniel		
Ligue Pr.Oiseaux	MORON Jean-Pierre		

Liste d'émargement pour le collège des services de l'Etat et de ses établissements publics (2 membres présents et 2 pouvoirs) :

3ème collège 9 membres			
Monsieur le Préfet coordonnateur du bassin Loire-Bretagne DREAL Centre	Représenté par M. Nicolas MEYER		
Monsieur le Préfet de Maine-et-Loire	Monsieur Pierre Ory Représenté par Mme Valérie GRENON	Excusé	
Madame la Préfète d'Indre-et-Loire	Madame Marie LAJUS Représenté par M. Thierry JACQUIER (eau)		Pascale DUPORT Préf. Chiron
Monsieur le Directeur Agence de l'eau Loire Bretagne Délégation Anjou-Maine	Monsieur le Directeur général ou son représentant Représenté par M. Pascal BONIOU		Maïme Godinet DREAL
Monsieur le Directeur de la DREAL PAYS DE LA LOIRE	Représenté par M. François-Jacques CHENAIS	Excusé	
Monsieur le Directeur Départemental des Territoires de Maine-et-Loire Service départemental de la police de l'eau	A l'attention de M. Marc ANDRE A l'attention de M. Johan DUPRET A l'attention de M. Julien DUGUE	Excusé	
Monsieur le Directeur Départemental des Territoires d'Indre-et-Loire	Représenté par M. PIQUEMAL & M. BLANCHARD	Excusé	
Madame la Directrice Régionale Pays de la Loire OFFICE FRANCAIS DE LA BIODIVERSITE	Représenté par Madame Nathalie FRANQUET et son adjoint Aurélien VIAU Représenté par M. CHANTELOUP	Excusé	
OFFICE NATIONAL DES FORETS	Représenté par M. BEZET	Excusé	

Étaient aussi présents, lors de la Commission Locale de l'Eau :

- **La cellule d'animation du SAGE :**
 - o Emma COZLER-KETOR (SAGE Authion)
 - o Christian GRIMAUULT (SMBAA)
 - o Auriane LEYMARIE (SAGE Authion)
 - o Amal SEBAI (SAGE Authion)
 - o Anastasia SELLIER (SMBAA)
- **Des représentants de la société SETEC HYDRATEC :**
 - o Elodie GIBOUIN
 - o Pascal LEFEVRE
 - o Olivier MOREAU
 - o Léa PARELLE
 - o Céline TRUFFIER
- **Un représentant de Fish Pass :**
 - o Julien PINEAU
- **Un représentant du PNR Loire Anjou Touraine :**
 - o Pascal QUENIOT





L'ordre du jour de la séance plénière était le suivant :

1. Présentation de la nouvelle composition de la cellule d'animation du SAGE Authion
2. Validation du compte-rendu de la dernière CLE
3. Validation du Rapport d'activité de la CLE 2021
4. COFIL Phase 1 de l'étude HMUC
5. Points d'information :
 - a. Avis pris par le groupe de travail sur le SCOT de la Communauté de Communes Baugeois-Vallée
 - b. Avis rendu sur le PAPI complet
 - c. Avis rendu sur le SDGRE

La présentation est consultable sur le site internet du SAGE à partir du lien suivant :

<https://www.sage-authion.fr/download/5424/>



Préambule

Jeannick CANTIN introduit la séance et remercie la commune de Gizeux pour son accueil. Xavier DUPONT, président de la CCTOVAL, accueille les participants dans la salle communale de Gizeux.

Jeannick CANTIN accueille les participants dont ceux extérieurs à la CLE et à la cellule d'animation du SAGE et décline ensuite l'ordre du jour.

1 Présentation de la nouvelle composition de la cellule d'animation du SAGE Authion

Jeannick CANTIN introduit et déroule l'ordre du jour de cette séance plénière.

Jeannick CANTIN informe les membres de la CLE des mouvements de personnel au sein de la cellule technique du SAGE :

- La prise de poste d'Amal SEBAI en tant que chargée de mission hydrogéologie et hydrologie
- Prise de poste d'Anastasia SELLIER en tant que chargée de mission reconquête quantité / qualité de la ressource en eau

Amal SEBAI et Anastasia SELLIER se présentent et expliquent leurs nouvelles missions au sein de la cellule d'animation de la CLE du SAGE Authion.

2 Validation du compte-rendu de la dernière CLE

Jeannick CANTIN demande si les membres de la CLE ont des remarques à formuler sur le dernier compte-rendu de la CLE.

Auriane LEYMARIE rappelle que l'ensemble des comptes rendu des principaux échanges sont sur le site internet du SAGE.

Aucune remarque n'est faite.

Après délibération, le compte-rendu de la séance plénière de la Commission Locale de l'Eau du 08 mars 2022 est validé à l'unanimité, avec 19 votes pour dont 4 pouvoirs.

3 Validation du Rapport d'activité de la CLE 2021

Jeannick CANTIN introduit et passe la parole à Emma COZLER-KETOR pour la présentation succincte des activités de la Commission Locale de l'Eau et de sa cellule d'animation pour l'année 2021.

Aucune remarque n'est formulée.

Après délibération la Commission Locale de l'Eau valide à l'unanimité le Rapport d'activité 2021, avec 19 votes pour dont 4 pouvoirs.

4 COPIL Phase 1 de l'étude HMUC

Auriane LEYMARIE revient sur l'origine de l'étude HMUC. Elle rappelle que l'objectif du jour réside dans la présentation de l'état du travail aujourd'hui – le rapport final sera transmis à la cellule technique en juillet 2022 (à la fin du mois) pour une première relecture. Il sera ensuite diffusé au COPIL.

Céline TRUFFIER introduit en revenant sur la définition de l'étude HMUC et le phasage de l'étude. Elle présente les différentes remarques émises en COTECH le 19 mai 2022. Elle informe les membres de la CLE de la transmission du rapport de la phase 1 dans le courant de l'été.

Jeannick CANTIN rappelle le souhait de maintenir le calendrier pour que l'étude ne prenne pas de retard.

Un point de vigilance est souligné pour l'harmonisation des données sur les volumes réellement prélevés et non pas seulement autorisés.

Jean-Paul PAVILLON s'interroge sur l'intégration du rapport du GIEC Régional dans l'étude HMUC. Céline TRUFFIER précise alors que cette donnée n'est pas encore intégrée à ce stade mais le sera pour le rapport de la fin du mois de juillet.

Patrice PÉGÉ demande si toutes les données ont été collectées. Céline TRUFFIER précise que les données de la DDT 37 ont été reçues que vendredi dernier mais le travail de collecte de données a bien avancé.

Léa PARELLE présente les données de la pluviométrie et de l'hydrologie.

Patrice PÉGÉ souhaite connaître la cause des données incomplètes dans les chroniques des débits des stations de la Digue de Pincemaille et le Gué de Fresne. Christian GRIMAULT lui explique alors que les deux stations ont été automatisées récemment, permettant aujourd'hui d'avoir une chronique journalière (tandis que jusqu'à présent les mesures étaient ponctuelles).

Après la présentation de l'hydrologie, Céline TRUFFIER précise que l'alimentation par la Loire et la retenue de Rillé sont intégrées même dans le scénario 0. La modélisation en régime désinfluencé sera effectuée en considérant l'absence de prélèvements pour alimenter les usages, mais en conservant la réalimentation par la Loire qu'elle trouve indissociable du fonctionnement de l'Authion.

Pascal QUENIOT fait savoir à la CLE qu'il ne comprend pas pourquoi les prélèvements en Loire ne sont pas pris en compte dans l'état 0 alors qu'il serait bien d'avoir un état 0 sans aucune influence anthropique. Céline TRUFFIER apporte alors un point de vigilance sur les objectifs de l'étude HMUC, si on ne prend pas en compte les réalimentations, on risque d'être dans un exercice fictif. L'objectif est d'avoir une étude structurante pour le territoire et non historique... De la même façon, on ne retirera pas la digue de la Loire ou la retenue de Rillé dans l'exercice.

Patrice PÉGÉ abonde dans ce sens, il complète en faisant part aux membres de la CLE de son inquiétude quant aux devenir des prélèvements en Loire et les conséquences pour le

bassin de l'Authion si ces derniers venaient à être interdit. Jean-Paul PAVILLON ajoute qu'il faudrait une étude HMUC sur l'ensemble de la Loire et avoir des connaissances sur les prélèvements dans la Loire. Il précise qu'il y a une baisse continue de la Loire et cela va créer une pression sur la disponibilité en eau potable dans la région de Nantes. Xavier DUPONT précise qu'une étude HMUC est lancée par l'EPL (qui sera votée prochainement). Il propose de bien souligner les quantités et volumes qui sont prélevés et issus de la Loire pour bien mettre en place le contexte de l'étude HMUC.

Céline TRUFFIER reprend sur la campagne de mesures piézométriques effectuées fin mai-début juin 2022. Elle précise que l'étude piézométrique sera présentée plus en détails dans le rapport.

Auriane LEYMARIE reprend la parole, introduit la partie « Milieux » et passe la parole Julien PINEAU.

Patrice PÉGÉ trouve que les tableaux et graphiques sont compliqués à lire pour un tout un chacun. Julien PINEAU précise qu'il manque la seconde campagne pour pouvoir présenter des résultats cohérents.

Mathis PRIOUL souhaite savoir si les débits biologiques sont couplés avec la qualité de l'eau, notamment en période d'étiage. Julien PINEAU explique que les variations interannuelles sur la qualité des eaux ne sont pas prises en compte dans la méthode mais qu'ils s'intéressent aux mesures physico-chimiques dans le cadre de l'étude du contexte écologique global des cours d'eau du bassin.

Pascal QUENIOT s'interroge sur la prise en compte des prélèvements en eaux souterraines et leurs conséquences sur les milieux naturels (tourbière, milieux forestiers...) et demande quel croisement sera fait entre l'étude faite par le BRGM et celle du SETEC. Céline TRUFFIER rappelle que l'objectif de l'étude HMUC n'est pas de voir l'impact sur les milieux directement. Auriane LEYMARIE ajoute que c'est l'étude du BRGM qui sera plus à même de répondre à cette question avec la définition des seuils de gestion piézométriques pour mieux anticiper les périodes d'étiage. Céline TRUFFIER insiste sur le fait qu'il y aura bien, dans un premier temps, deux modèles construits cet été : un sur le souterrain et un sur le superficiel, qui seront ensuite couplés.

Céline TRUFFIER reprend la parole pour présenter les prélèvements agricoles.

Christian GIMAUULT et Jeannick CANTIN soulignent une erreur à modifier dans les chiffres présentés : 35 000 000 m³ alloués à l'irrigation dans le plan de convergence et non 37 000 000 m³ comme mentionné sur le diaporama.

Christian GRIMAUULT ajoute un point de vigilance sur les chiffres issus du plan de convergence qui a démarré à la suite de l'autorisation annuelle de prélèvement de l'OUGC en 2021. Ces volumes peuvent être supérieurs mais on est actuellement dans une période de transition. Il ajoute qu'à la suite de l'étude il faudra être vigilant sur la cohérence entre les volumes déterminés dans l'étude HMUC et les volumes effectivement alloués.

Céline TRUFFIER reprend et présente les prélèvements du secteur industriel.

Patrice PÉGÉ souhaite savoir pourquoi on a un manque d'information sur ces 111 entreprises. Céline TRUFFIER précise alors qu'il y a des petites entreprises qui ne déclarent pas, et qui ont généralement des volumes annuels inférieurs à 10 000 m³ (seuil de déclaration pour les prélèvements souterrains)

Mathilde VAULÉON demande si ces volumes sont constants dans l'année. Céline TRUFFIER explique que la DREAL ne précise pas une évolution mais qu'elle pense que l'on peut avoir une variation de consommation en eau estivale, parfois plus importante que l'hiver.

Christian GRIMAULT s'étonne des chiffres de la fromagerie TESSIER (avec des données moins importantes (350 000 m³ et non 90 000 m³ prélevés annuellement) que les données évoquées par la fromagerie). *Après un échange téléphonique entre Céline TRUFFIER et Monsieur FLAO (Fromagerie Tessier) à la suite de la CLE, les volumes d'eau ont été confirmés comme suit :*

- *Environ 90 000 m³ / an prélevés en eau souterraine (plafonné par le SDAGE, nappe du cénomanienn)*
- *Environ 330 000 m³ / an prélevés sur le réseau d'AEP*

Demande de complément sur la gestion instaurée à venir pour le site des ardoisières de Trélazé. Jean-Paul PAVILLON informe les membres de la CLE qu'il est bien prévu d'arrêter les prélèvements.

Céline TRUFFIER présente les prélèvements pour les particuliers et les hypothèses formulées.

Xavier DUPONT est surpris sur la consommation humaine : il y a peu d'écart entre ce qui est prélevé et ce qui est restitué. Céline TRUFFIER confirme ces chiffres et ajoute qu'ils permettent de conforter la justesse des données.

Céline TRUFFIER présente la partie sur le climat. Elle précise qu'il est déconseillé d'utiliser des résultats d'un seul modèle.

Daniel MARQUET s'inquiète sur les consommations qui ne cessent d'augmenter au regard des prévisions climatiques. Il ajoute qu'il va falloir être vigilant car on va être déficitaire rapidement, si on ne diminue pas la consommation. Selon lui, cela peut influencer particulièrement le milieu forestier suite à l'abaissement important des nappes souterraines.

Céline TRUFFIER reprend la parole et fait un point sur les prochaines échéances.

Auriane LEYMARIE demande aux membres de la CLE si le bulletin HMUC n°1 qu'ils ont reçu leur convient. Elle souhaite savoir à quelle échelle on peut le diffuser.

Patrice PÉGÉ et Xavier DUPONT précisent que le bulletin d'information est bien fait.

Christian GRIMAULT propose de diffuser seulement aux membres du COPIL et du COTECH tandis que Patrice PÉGÉ propose de le diffuser sur le site internet.

Auriane LEYMARIE souhaite que le bulletin d'information soit complété avec les volumes prélevés en Loire.

5 Points d'informations

Jeannick CANTIN souhaite faire un petit point d'information. Il rappelle aux membres de la CLE que le SAGE a été accepté par l'ensemble de ses membres et qu'il est important de garder toute impartialité vis-à-vis de l'étude de la conformité avec le SAGE des projets soumis, afin de faire avancer notre territoire. Par ailleurs, il demande que les élus respectent le travail fait par les équipes techniques, qui transmettent à la CLE ou au groupe de travail uniquement des documents validés au préalable par lui-même.

5.1 Avis pris par le groupe de travail sur le SCOT de la Communauté de Communes Baugeois-Vallée

Auriane LEYMARIE rappelle l'objectif de la constitution du groupe de travail. Elle présente l'avis technique soumis au groupe de travail. Elle souligne que globalement toutes les prescriptions du SCOT sont compatibles avec le SAGE.

Jean-Claude CHAUSSEPIED ajoute que l'inventaire des Zones Humides est en cours. Auriane LEYMARIE confirme et ajoute qu'il serait bien que dans le SCOT il soit signifié de prendre en compte les conclusions de cet inventaire.

Aucune remarque supplémentaire n'est faite.

Il s'agit d'un avis technique adopté par le groupe de travail. Aucun vote n'est réalisé.

5.2 Avis rendu sur le PAPI complet

Christian GRIMAULT revient sur l'historique du PAPI avant de présenter l'avis technique du SAGE.

Jean-Paul PAVILLION déplore le manque d'interlocuteurs au niveau régional sur la question de la gestion des digues. Il ajoute que le département du Maine-et-Loire a débloqué 3 millions d'euros pour les digues.

5.3 Avis rendu sur le SDGRE

Christian GRIMAULT présente l'avis technique du SAGE. Il ajoute que la charte d'engagement est ouverte aux porteurs d'actions et qu'ils doivent impérativement s'intégrer dans le SDGRE pour pouvoir proposer une fiche action dans le cadre du prochain CT Eau.



Jeannick CANTIN souhaite fixer dès à présent la date de la prochaine CLE qui se tiendra le mardi 29 novembre 2022 à 14h00, à priori en Maine-et-Loire. La date suivante est fixée au 15 décembre 2022 pour le COPIL de la phase 2 de l'étude HMUC.

Christian GRIMAUULT informe les membres de la CLE de la diffusion prochaine d'un Appel à Projets pour l'élaboration de la programmation du Contrat Territorial Eau 2023-2025. Il ajoute que le programme doit être aboutit début novembre. Il faut impérativement que les plans d'actions des captages prioritaires soient intégrés dans le CT Eau. La programmation du CT Eau sera présentée ensuite en CLE. Après validation, elle sera présentée en conseil syndical début décembre.

Jeannick CANTIN remercie les membres de leur présence et de leur implication et lève la séance.

Le Président de la CLE du SAGE Authion,



Jeannick CANTIN.